

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE DE MOUTIERS

RÉUNION DU MARDI 13 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, **le treize mai** à vingt heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en
séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 05/05/2014

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Etaient présents : M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, Mme
CHEVRIER Maryvonne, M.MOREAU Joseph, M. GUEROIS Laurent, Mme CHEDEMAIL
Mathilde, M.DUGAS Patrice, M.CHEVRIER Sylvain, M. PRIOUR Nicolas, M.CHENEVIERE
Lionel, Mme ESNAULT Valérie, Mme CORNÉE Anne-Sophie, M. DUTERTRE Lucien (arrivé
à 21h00), M.BARRE Pierrick

Secrétaire : M. BERTIN Hervé

Absents :

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 22/04/2014

Intervention du cabinet Paysages de l'Ouest pour présentation du contrat d'objectif
« aménagement du bourg » et participation de M. Cyril Le Locat de l'Agence Départementale
de Vitré.

Ajout de 5 points supplémentaires (n°4-5-6-7-8) par rapport à l'ordre du jour

I – ACHAT MATERIEL TECHNIQUE

II – CENTRE SOCIAL : convention et subvention

III – RYTHMES SCOLAIRES

IV – DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA CIID

**V – DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

VI – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT au vote du budget de l'école privée

VII – CONVENTION UTILISATION EXTRANET SIG

VIII – GrDF : CONVENTION DE PARTENARIAT COMPTEURS COMMUNICANTS

Informations diverses

Objet n°1 – ACHAT MATERIEL TECHNIQUE

Monsieur le Maire propose d'acquérir du nouveau matériel technique. Différents devis par matériel ont été réalisés en fonction des besoins du service.

- Nettoyeur / pompe de lavage avec prise de force :

Chez Lescouëzec Christian de Vitré : 3269 € HT soit 3922.80 € TTC

Chez Legras de La Guerche de Bretagne : 4221 € HT soit 5065.20 € TTC

Chez Clément de Moutiers : 4690 € HT soit 5628 € TTC

- Epandeur engrais :

Chez Domalain Services : 2497 € HT soit 2996.40 € TTC avec prise de force sans éclairage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter le nettoyeur/pompe de lavage avec l'entreprise Lescouëzec au prix de 3269 € HT, soit 3922.80 € TTC

DECIDE d'acheter l'épandeur à engrais avec l'entreprise Domalain Services au prix de 2497 € HT soit 2996.40 € TTC

Objet n°2 – CENTRE SOCIAL : Convention et subvention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention entre le Centre Social du Pays Guerchais, et la commune de Moutiers. En effet, La Communauté de Communes du Pays Guerchais ayant laissé place à Vitré Communauté, nous demande de verser une subvention de 8096.78 € pour le fonctionnement, et une subvention de 4737.19 € dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, pour l'année 2014. Monsieur Le Maire fait lecture de la convention proposée entre le Centre Social et la commune de Moutiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE de signer la convention de financement et d'objectifs 2014 entre le Centre Social du Pays Guerchais et la commune de Moutiers.

REFUSE de verser la participation demandée par le Centre Social de :

. **8096.74 €** pour le fonctionnement

. **4737.19 €** dans le cadre du CEJ

Objet n°3- RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se positionner sur la mise en place ou non de la réforme des rythmes scolaires, à l'école privée de Moutiers. Suite aux différentes réunions avec l'école, il est proposé que l'Office des Sports du Pays Guerchais organise et gère les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Ces TAP auront lieu 2 fois par semaine, pendant 1h30, tous les lundis et jeudis. Les horaires seront définis ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à l'école de Moutiers

APPROUVE la gestion des TAP par l'Office des Sports du Pays Guerchais, qui auront lieu deux fois par semaine, les lundis et jeudis.

Objet n°4- DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA CIID

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un membre à la Commission Intercommunale des Impôts Directs, concernant les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. Ce membre complétera la liste de Vitré Communauté, comptant au total 20 titulaires et 20 suppléants, pour au final l'élection de 10 titulaires et 10 suppléants.

Le Conseil Municipal a désigné comme membre, à l'unanimité, Monsieur Joseph MOREAU.

Objet n°5 – DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un membre à la Commission développement économique animée par Vitré Communauté, à raison de 3 à 4 réunions par an. L'objectif de cette commission sera de :

- 1/ définir la stratégie économique de territoire,
- 2/ d'observer les évolutions en terme d'emplois, des secteurs d'activités,
- 3/ de suivre les projets en cours,
- 4/ de mettre en place des groupes de travail opérationnels susceptibles de se réunir en parallèle de la Commission plénière sur des problématiques transversales en lien avec d'autres commissions telles que :
 - . le transport vers les pôles d'activité,
 - . la promotion des sites industriels (objectifs/cibles),
 - . la fiscalité et l'entreprise (taxe professionnelle, foncier bâti...),
 - . et d'autres groupes de travail qui pourraient émerger au cours du mandat au regard de l'actualité du territoire.

Le Conseil Municipal a désigné comme membre, à l'unanimité, Madame Marie-Thérèse HOCDE.

Objet n°6 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT au vote du budget de l'école privée

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un représentant pour délibérer sur le budget des classes de l'école privée de Moutiers.

Le Conseil Municipal a désigné comme membre, à l'unanimité, Madame Maryvonne CHEVRIER.

Objet n°7 – CONVENTION UTILISATION EXTRANET SIG

Monsieur Le Maire informe que pour répondre aux besoins des agents de Vitré Communauté, des élus et personnels municipaux, Vitré Communauté a mis à leur disposition un Système d'Information Géographique (SIG) destiné à faciliter la consultation de données géographiques. L'extranet cartographique mis en place par Vitré Communauté, leur assure la diffusion des données cadastrales, de référentiels géographiques et de données métiers. La commune souhaite utiliser ces données géographiques.

Pour cela, il est nécessaire de signer la charte d'utilisation et la convention d'utilisation de l'extranet SIG de Vitré Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la charte et la convention d'utilisation de l'extranet SIG de Vitré Communauté

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la charte d'utilisation de l'extranet cartographique de Vitré Communauté et de signer la convention s'y rapportant pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction

Objet n°8 – GrDF : CONVENTION DE PARTENARIAT COMPTEURS COMMUNICANTS

Monsieur Le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Il précise que les travaux de la Commission de Régularisation de l'Energie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur les points hauts de la commune. La commune soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble.

Le Maire fait lecture de la convention et propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

Informations diverses :

ELECTIONS : Planning des élections

25 mai 2014

| | |
|--------------|---|
| 08H00- 10h30 | Lucien DUTERTRE, Pierrick BARRÉ, Yves COLAS, Marie-Thérèse HOCDE |
| 10H30- 13H00 | Mathilde CHEDEMAIL, Patrice DUGAS, Joseph MOREAU, Nicolas PRIOUR |
| 13H00- 15H30 | Maryvonne CHEVRIER, Anne-Sophie CORNÉE, Valérie ESNAULT, Laurent GUÉROIS |
| 15H30-18H00 | Hervé BERTIN, Lionel CHENEVIÈRE, Sylvain CHEVRIER |

Lecture de la réponse de Mr CERTENAIS Stéphane au courrier envoyé le 8 avril 2014

PLANNING : REUNIONS des COMMISSIONS

Levée de la séance : 23h15

Prochain conseil : 10 juin 2014

Visite du bourg : vendredi 13 juin 2014

Le Maire,

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

Yves COLAS

Secrétaire

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIERE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas